

Longueuil, le 1<sup>er</sup> avril 2026



**OBJET :** Réponse - Demande d'accès à l'information  
N/Réf. : Demande ACC-26-23  
V/Réf. : Enquêtes hors province



La présente fait suite à votre demande reçue le 10 mars 2026, par laquelle vous souhaitez obtenir des documents relativement au nombre d'enquêtes hors province, le nombre d'accusations portées le cas échéant et toute autre information relativement aux données de ces enquêtes menées par le Bureau des enquêtes indépendantes.

En vertu de l'article 47(3) de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous devons vous indiquer que le BEI ne possède pas de document représentant de façon synthétique les informations faisant l'objet de votre demande. Toutefois, nous avons repéré les informations que nous vous transmettons dans le tableau suivant, selon l'article 9 (LAI) :

|                                  |                |                      |                |                             |                             |
|----------------------------------|----------------|----------------------|----------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Enquête indépendante             | BEI-200612-001 | Décès – Tir policier | Miramichi, NB  | GRC                         | Aucune accusation           |
| Enquête indépendante             | BEI-200604-001 | Décès – Tir policier | Edmunstun, NB  | Force de police d'Edmunstun | Aucune accusation           |
| Enquête en allégation criminelle | BEI-210703-101 | Voies de fait        | Campbelton, NB | GRC                         | Accusation Déclaré coupable |

Également, vous trouverez des informations sur le site web du BEI relativement aux 2 enquêtes indépendantes mentionnées dans ce tableau. À cet effet, vous pouvez consulter le lien suivant : [Trouver une enquête indépendante – Hors province](#)

Conformément à l'article 51 LAI, un recours en révision de la présente décision peut être exercé en vertu de la Section III du Chapitre IV de la LAI dans les trente (30) jours qui suivent la date de celle-ci. Vous trouverez ci-joints, l'avis relatif au recours en révision.

Veuillez recevoir, Madame, nos salutations les meilleures.

Original signé

Mélissa Amélie Plourde, coordonnatrice

*Responsable de l'accès aux documents*

*et de la protection des renseignements personnels*

p.j.